

Compte-rendu de la Séance du Conseil Municipal de Lampertheim du 7 septembre 2021 à 20h

Présidée par Mme Murielle FABRE, Maire

Le Maire donne la parole à Nathalie TROG pour procéder à l'appel des membres du conseil municipal :

Etaient présents :

Le maire et 6 adjoints : Murielle FABRE, David GAENG, Séverine BORNERT, Stéphane AUGÉ, Fabienne BLUEM, Laurent ADAM, Céline DAUM

et 12 conseillers municipaux : Éric GOBERT, Chrystelle LABORDE, Olivier RODRIGUEZ, Delphine HECKMANN, Yvan KUNTZMANN, Daphné HAESSIG DENANS, Nicolas BORNERT, Nathalie TROG, Patrick MALTES, Didier BOLLENBACH, Audrey HEPP, Claude SCHALLWIG.

Etaient absents :

Maud BOYER a donné procuration de vote à Chrystelle LABORDE

Hugo JENNER a donné procuration de vote à Didier BOLLENBACH

Anne ROTH a donné procuration de vote à Claude SCHALLWIG

Et constate que le quorum est atteint.

Point 1 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 mars 2021

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 23 mars 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Point 2 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 juin 2021

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 8 juin 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Point 3 : Désignation d'un membre du conseil municipal dans le cadre de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme

Vu la déclaration préalable n° 067 256 21 V 0063 déposée le 13 août 2021 par Monsieur Marc FABRE, époux de Madame le Maire,

Vu l'article L 422-7 du code de l'urbanisme qui dispose que, si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision,

Vu l'avis favorable de la commission « urbanisme et patrimoine » consultée le 1^{er} septembre 2021,

Mme le Maire ne participe ni au débat ni au vote,
 Sous la présidence du 1^{er} Adjoint, M. David GAENG,
 Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré,

DESIGNE Mme Séverine BORNERT, 2^{ème} Adjointe, pour décider et signer la Déclaration Préalable 067 256 21 V 063 pour laquelle Madame le Maire est intéressée au projet ainsi que tous documents liés à la bonne exécution de cette décision.

ADOpte A L'UNANIMITE

Point 4 : Projets sur l'espace public

- Ajustement du programme 2021 : Transport, Voirie, Signalisation statique et dynamique, Ouvrages d'art, Eau et Assainissement
- Complément du programme 2021
- Lancement, poursuite des études et réalisation des travaux

Conformément à l'article L 5211.57 du CGCT et conformément à la loi n°99.586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et la simplification de la coopération intercommunale, le conseil municipal de Lampertheim est sollicité pour émettre un avis sur les projets sur l'espace public :

- Ajustement du programme 2021 : Transport, Voirie, Signalisation statique et dynamique, Ouvrages d'art, Eau et Assainissement
- Complément du programme 2021
- Lancement, poursuite des études et réalisation des travaux

qui a été présenté au conseil de l'Eurométropole le 25 juin 2021 et qui prévoit à Lampertheim les projets listés dans l'annexe 3 ci-jointe.

Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable sur les projets sur l'espace public :

- Ajustement du programme 2021 : Transport, Voirie, Signalisation statique et dynamique, Ouvrages d'art, Eau et Assainissement
- Complément du programme 2021,
- Lancement, poursuite des études et réalisation des travaux

qui a été présenté au conseil de l'Eurométropole le 25 juin 2021 et qui prévoit à Lampertheim les projets listés dans l'annexe 3 ci-jointe.

ANNEXE 3 : LISTE DES PROJETS DANS LES COMMUNES

LAMPERTHEIM

Operation	2021LAM06	LAMPERTHEIM	Etudes et travaux	1
Site projet	RUE DU CHEMIN DE FER- RUE DE HOERDT (SP88)			
Tronçon / branche	1/2	Début	Rue des Mercuriales	Fin N°27
Mt Total Prévisionnel	490 000 €	MOE	Externe	Tableau - AMO non
Etat entretiens réseau	Collecteur/branchements	Chemisage	Travaux sans tranchée	Type Marche MAPA 230 000 €
				TTC 230 000 €
				Total délibéré EMS 230 000 €
Operation	2021LAM05	LAMPERTHEIM	Etudes et travaux	2
Site projet	LIAISON SOUFFEL-ALISIERS VERS LE COLLEGE (Plan Vélo BAMA)			
Tronçon / branche	1/2	Début	Rue Etroite	Fin Rue de la Souffel
Mt Total Prévisionnel	420 000 €	MOE	Externe	Tableau T4 BAMA AMO non
Amélioration fonctionnement	Piste cyclable	Aménagement	Trx en profondeur	Type Marche MAPA 200 000 €
				TTC 200 000 €
				Total délibéré EMS 200 000 €
Operation	2021LAM04	LAMPERTHEIM	Etudes et travaux	3
Site projet	LIAISON CYCLABLE LAMPERTHEIM-PFULGRIESHEIM (Plan vélo BAMA)			
Tronçon / branche	1/1	Début	Lampertheim	Fin Pfulgriesheim
Mt Total Prévisionnel	170 000 €	MOE	Externe	Tableau T4 BAMA AMO non
Amélioration fonctionnement	Piste cyclable	Aménagement	Trx en profondeur	Type Marche MAPA 170 000 €
				TTC 170 000 €
				Total délibéré EMS 170 000 €
Operation	2021MU08	PLUSIEURS SECTEURS	Etudes et travaux	4
Site projet	POLE D'ECHANGE MULTIMODAL (PEM de Mundolsheim) (Lampertheim/Mundolsheim)			
Tronçon / branche	1/2	Début	Rue des Mercuriales	Fin Rue de la Forêt
Mt Total Prévisionnel	2 040 000 €	MOE	Externe	Tableau PFI AMO non
Création	PEM	Aménagement	Travaux en profondeur	Type Marche MAPA 200 000 €
				TTC 200 000 €
				Total délibéré EMS 200 000 €

ADOpte A L'UNANIMITE

Point 5 : Demande de versement du fonds de concours par l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre du fonctionnement de la bibliothèque Mille et une pages de la commune de Lampertheim

Par délibération du conseil communautaire de Strasbourg du 18 mars 2011, a été mis en place à destination des bibliothèques / médiathèques municipales du réseau Pass'relle un fonds de concours. L'objectif poursuivi par ce dernier est de soutenir financièrement les équipements de proximité qui contribuent activement au développement de la lecture publique sur le territoire de l'Eurométropole.

Le Code général des collectivités prévoit que le montant de ce fonds n'excède par la part du financement hors subvention, porté par le bénéficiaire. Aussi, le montant du fonds de concours versé représente 45% des frais de structure de la bibliothèque Mille et une pages que sont, à l'exclusion de toute autre dépense, les dépenses en eau, gaz, électricité, téléphone et internet, chauffage, assurance, contrat de maintenance, nettoyage, loyer, petits équipements lié à l'entretien du bâtiment.

Afin de permettre à la commune de Lampertheim de continuer à percevoir cette subvention, en conformité avec le Code général des collectivités territoriales, il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.5217-7 et L.5215-26 du Code général des collectivités territoriales permettant à une métropole de financer le fonctionnement d'un équipement par le versement d'un fonds de concours aux communes membres ;

Vu les statuts de l'Eurométropole de Strasbourg, notamment les dispositions incluant la commune de Lampertheim comme l'une de ses communes membres ;

Considérant que la commune de Lampertheim possède la bibliothèque Mille et une pages pour laquelle elle sollicite un fonds de concours auprès de l'Eurométropole ;

Après en avoir délibéré,

DEMANDE le versement par l'Eurométropole de Strasbourg du fonds de concours sur la base de 45% des frais de structure de la bibliothèque Mille et une pages,

AUTORISE Mme le Maire à signer tout acte afférent à cette demande,

DECIDE l'imputation de la recette sur la ligne 74751 - GFP de rattachement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Point 6 : Modification de l' « Annexe tarifs communaux » du Budget Primitif 2021

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

MODIFIE l' « Annexe Tarifs Communaux » du Budget Primitif 2021 comme suit :

Annexe TARIFS COMMUNAUX

<u>MESSTI</u>	
Messti grand manège	220,00 €
Messti manège enfants	128,00 €
Loteries jeux de hasard	55,00 €
Confiserie	108,00 €
Buvette-snack	60,00 €
Salle de Jeux	152,00 €

PHOTOCOPIEUR

1 photocopie noir / blanc (gratuité pour les associations dans la limite de 1000 copies / an)	0,15 €
1 photocopie couleur	0,50 €
Photocopie document administratif ou urbanisme	Selon coût réel (prestataire)

COMMERCANTS NON SEDENTAIRE

Mètre linéaire hors abonnement (marché)	gratuit
Minimum (marché)	gratuit
Mètre linéaire abonnement trimestriel (marché)	gratuit
Mètre linéaire abonnement annuel (marché)	gratuit
Droit de place trimestriel (hors marché)	gratuit
Forfait pour cirque	150,00 €

CIMETIERE

TOMBES

(répartition de l'encaissement : 2/3 commune et 1/3 CCAS)

Concession de tombe simple pour 15 ans	200,00 €
Concession de tombe simple pour 30 ans	400,00 €
Concession de tombe double pour 15 ans	400,00 €
Concession de tombe double pour 30 ans	800,00 €

CAVURNES

Cavurne avec dalle béton (1 à 4 urnes) pour 15 ans	450,00 €
Cavurne avec dalle béton (1 à 4 urnes) pour 30 ans	900,00 €
Cavurne avec dalle en grès des Vosges (1 à 4 urnes) pour 15 ans	1 200,00 €
Cavurne avec dalle en grès des Vosges (1 à 4 urnes) pour 30 ans	2400,00 €
Plaque nominative en bronze pour les cavurnes avec dalle en grès des Vosges (fournie et posée)	235,00 €

COLUMBARIUM

Case de columbarium (1 à 4 urnes) pour 15 ans	950,00 €
Case de columbarium (1 à 4 urnes) pour 30 ans	1900,00 €
Plaque nominative en bronze (fournie et posée)	235,00 €

REMBOURSEMENT DE DOCUMENT/LISEUSE PERDUS OU ABÎMES DE LA BIBLIOTHEQUE

(Prix moyen d'entrée au catalogue)

Périodique	1,00 €
Livre adulte et partition	15,00 €
Livre jeunesse, BD	10,00 €
CD, texte lus	18,00 €
DVD	30,00 €
Pondération de 50 % pour les documents de + de 5 ans	
Document de + de 10 ans	1,00€ / document
Prix de vente de documents désherbés	1,00 € / document
Liseuse	120,00 €

TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

	Salle des fêtes	Salle des sports	Salle du tilleul
Association Lampertheim (1ere location)	1°mise à disposition gratuite	1°mise à disposition gratuite	1°mise à disposition gratuite
Association Lampertheim (autres locations)	400.00 €	800.00 €	110.00 €
Association Extérieure	1 200.00 €	1 600.00 €	250.00 €

Particulier Lampertheim	400.00 €	800.00 €	110.00 €
Particulier Extérieur	1 200.00 €	2 500.00 €	250.00 €

Entreprises ou organismes Locaux	800.00 €	1 600.00 €	110.00 €
Entreprises ou organismes Extérieurs	1 200.00 €	2 500.00 €	250.00 €

Salles associatives (animations non municipales ou non générées par une Association de Lampertheim)	10,00 € par séance
Caution location Tilleul rez de chaussée	75.00 €
Caution location Tilleul 1 ^{er} étage	75.00 €
Caution salle des fêtes	2000.00 €
Caution grande salle	2000.00 €
Pénalité annulation : 100 € si annulation au moins 15 jours avant la manifestation (si annulation dans les 14 derniers jours : prix de la location)	

Ces tarifs comprennent une contribution pour les frais de consommation d'eau, d'électricité et de gaz.

Les salles communales seront mises à disposition à titre gratuit dans le cadre de campagnes électorales pour des réunions liées à cette campagne, sous réserve de leur disponibilité.

Les agents communaux peuvent disposer d'une salle communale à titre gratuit une fois par an.

Les élus pourront disposer d'une salle communale une fois par an pour un tarif de 50 €.

TARIFS DEGRADATION MATERIEL – INTERVENTION DES AGENTS COMMUNAUX

Assiette plate et creuse (grande)	5,00 €
Assiette à dessert (petite)	3,00 €
Tasse et mug	3,00 €
Verre	2,00 €
Couteau	4,00 €
Autre couvert	2,50 €
Plats	15,00 €
Matériel cuisine (appareils, casseroles etc.)	Facturé au coût de remplacement en vigueur
Matériel technique (électrique – local technique etc.) Chaise – table	Facturé au coût de remplacement en vigueur
Intervention d'un agent communal (nettoyage, débroussaillage, mise en place d'équipements...)	30 € / heure

PRESTATION DE SERVICE

Prestation de service d'un agent administratif communal (par heure)	38,00 €
--	---------

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIQUE

Echafaudage (tarif par m2 et par jour)	1,00 €
Benne (tarif par m2 et par jour)	1,00 €
Matériaux de chantier (tarif par m2 et par jour)	1,00 €

ADOpte A L'UNANIMITE

Point 7 : Octroi de subvention - ravalements de façades

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 février 2021 relative aux subventions allouées pour les travaux de ravalement de façades,

Vu l'avis favorable de la Commission d'urbanisme du 6 mai 2021,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
DECIDE de verser les subventions suivantes :

RAVALEMENTS DE FACADES :

Mme COCKBURN Patricia – 1, rue Léon Schnug – 67450 LAMPERTHEIM : 813 €
Mme OBERGFELL Aline – 14, rue du Parc – 67450 LAMPERTHEIM : 1 044 €

ADOpte A L'UNANIMITE

Point 8 : Octroi de subvention - acquisition de cuve de récupération d'eau de pluie

Vu la délibération du conseil municipal du 5 décembre 2020 fixant les conditions de versement des subventions pour l'acquisition de cuve de récupération d'eau de pluie.

Vu l'avis favorable de la commission Environnement – Cadre de vie du 31 août 2021,

Le conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
DECIDE de verser les subventions suivantes :

CUVE DE RECUPERATION D'EAU DE PLUIE :

Mme OST Nathalie – 10, rue du Parc - 67450 LAMPERTHEIM (2 cuves) : 60 €
Mme JENNER Claude – 9, rue Louis Pasteur - 67450 LAMPERTHEIM (2 cuves) : 60 €
M. REMY Pierre Laurent – 12, rue des Fleurs - 67450 LAMPERTHEIM (1 cuve) : 30 €
M. HURIER Jean-François – 25, rue de la Souffel – 67450 LAMPERTHEIM (1 cuve) : 30 €

ADOpte A L'UNANIMITE

Point 9 : Plan de relance – appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

Vu l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires dans le cadre du Plan de relance - Continuité pédagogique lancé par l'Etat,

Considérant que la Commune de Lampertheim a pour projet d'acquérir un TBI pour la nouvelle salle de classe de l'école élémentaire Jean-Jacques ROHFRITSCH,

Considérant que ce projet est susceptible d'obtenir une subvention de l'Etat au titre de son appel à projet mentionné ci-dessus,

Considérant l'opportunité pour la commune de bénéficier d'un soutien financier dans le cadre du socle numérique dans les écoles élémentaires - Plan de relance - Continuité pédagogique,

La demande de subvention porte sur un montant de dépense subventionnable réparti comme suit :

Dépenses d'équipements numériques prévisionnelles :	4 496 € TTC
Dépenses de services :	<u>1 889 € TTC</u>
Montant total du projet :	6 385 € TTC

Plan de financement prévisionnel :

- Subvention plan de relance – appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires : 3 394 €
- Autofinancement de la commune de Lampertheim : 2 991 €

Vu l'avis favorable de la commission Environnement – Cadre de vie du 25 mars 2021,

Le conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de participer au Plan de relance – appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires,

AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à signer la convention de financement – appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

ADOpte A L'UNANIMITE

Point 10 : Collectivité Européenne d'Alsace – demande de subvention pour l'aménagement de la place du Général de Gaulle

Vu le Fonds de Solidarité Territoriale mis en place par la Collectivité Européenne d'Alsace dans le cadre du dispositif de soutien aux investissements,

Considérant que la Commune de Lampertheim a pour projet de compléter l'aménagement de la place du Général de Gaulle,

Considérant que ce projet est susceptible d'obtenir une subvention de la Collectivité Européenne d'Alsace au titre du dispositif mentionné ci-dessus,

La demande de subvention porte sur un montant de dépense subventionnable réparti comme suit :

Mise en place d'un container :	7 028,00 € HT
Mise en place d'une pergola :	6 500,00 € HT
Mobiliers et accessoires :	<u>6 086,00 € HT</u>
Montant total du projet :	19 614,00 € HT

Plan de financement prévisionnel :

- Collectivité Européenne d'Alsace : 10 000,00 €
- Autofinancement de la commune de Lampertheim : 9 614,00 €

Le conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter le Fonds de Solidarité Territoriale mis en place par la Collectivité Européenne d'Alsace dans le cadre du dispositif de soutien aux investissements,

VALIDE le plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessus,

AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à signer la demande de subvention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

Point 11 : Information liée aux communications réglementaires :

Exercice par le Maire des délégations consenties par le conseil municipal

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal des Déclarations d'Intention d'Aliéner qui ont été déposées à la mairie de Lampertheim depuis celle présentées en séance du conseil municipal du 8 juin 2021 :

15/06/2021	2, rue Léon Schnug	section 29 - parcelle 568/241 et 659/241
12/07/2021	1, rue de l'Ecole	section 4 - parcelle 202/45
19/07/2021	35, rue des Lobélies	section 26 - parcelle 1211/108
20/07/2021	6, rue de Bourgogne	section 26 - parcelle 741/37
21/07/2021	15, rue du Griesheimerberg	section 26 - parcelle 1263/115
22/07/2021	11, rue du Parc	section 29 - parcelle 507
16/08/2021	24, rue du vignoble	section 29 - parcelle 737
26/08/2021	25 rue des vergers	section 29 - parcelles 764 et 817
02/09/2021	3 rue Albert Schweitzer	section 29 - parcelle 407/223

Clôture de la séance : 20h35